

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 50 (1924)
Heft: 18

Artikel: Les projets de la S.A. L'Energie de l'Ouest-Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-39093>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

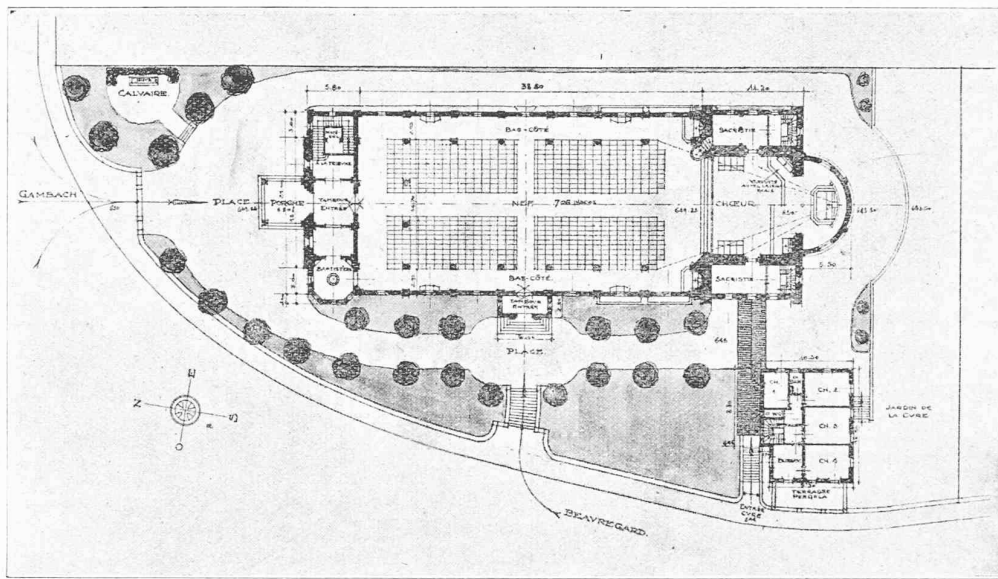
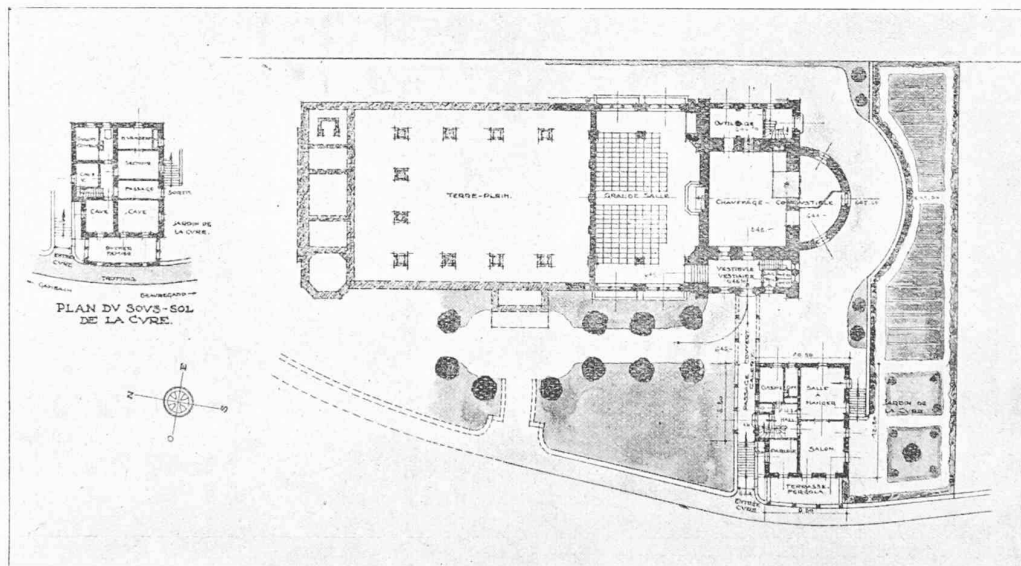
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS POUR L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE, A FRIBOURG

Plan du rez-de-chaussée de l'église et du 1^{er} étage de la cure. — 1 : 800.

Plan du sous-sol de l'église, du rez-de-chaussée et du sous-sol de la cure. — 1 : 800.

III^e prix : projet « Saint-Pierre », de MM. Latellin et Dénervaud, architectes.

être plus en vue. L'entrée latérale donnant accès au centre de la nef mérite approbation. Le chœur, sous la tour, avec deux autels latéraux, offre une disposition intéressante. Bon projet de cure. Salle en sous-sol bien disposée. Les nefs latérales devraient être plus hautes. Un plafond eût été préférable. Les proportions entre la nef centrale et les collatéraux ne sont pas favorables.

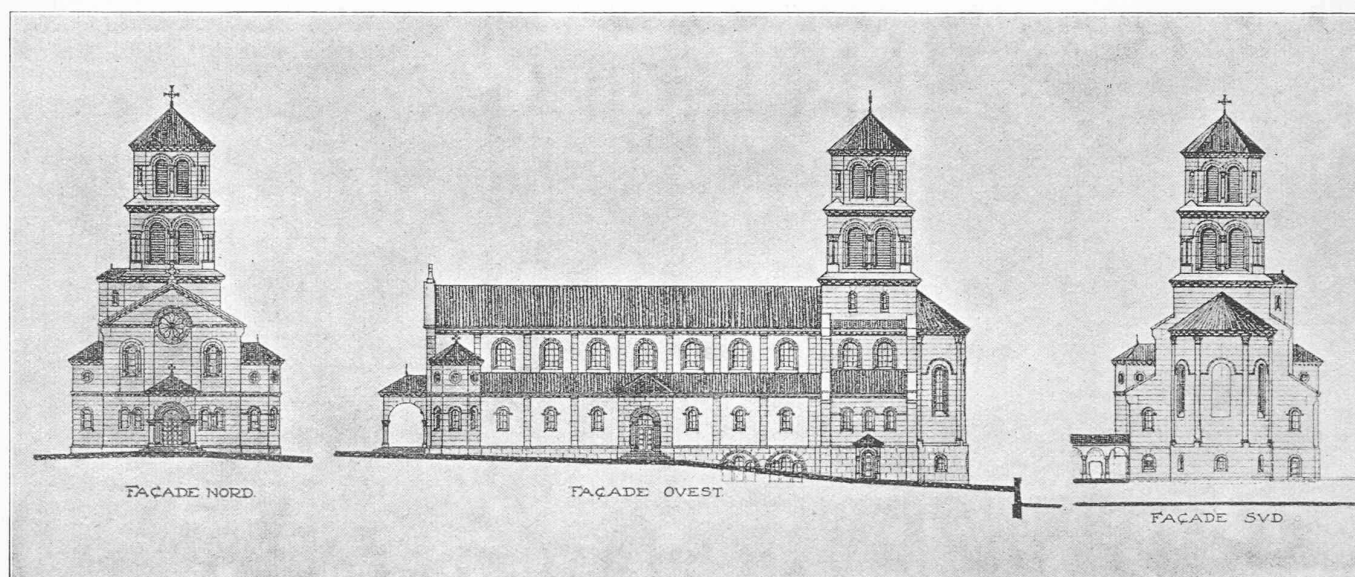
(A suivre.)

Les projets de la S. A. L'Energie de l'Ouest-Suisse.

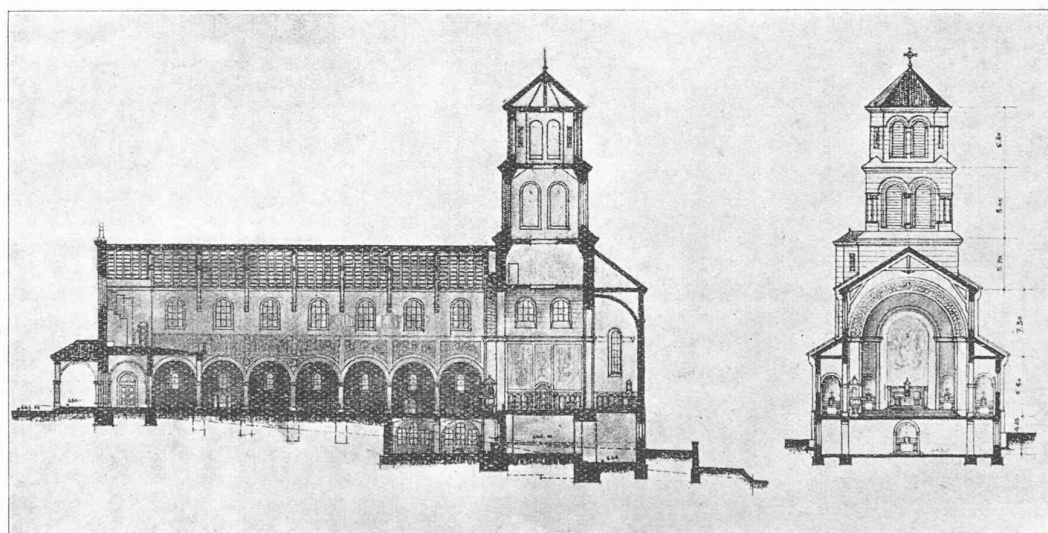
Nous extrayons les passages suivants du dernier rapport du Conseil d'administration de cette Société dont nous avons décrit la constitution et le but dans notre numéro du 15 septembre 1923.

« Nos efforts doivent évidemment tendre à relier nos usines du Valais avec notre ligne Lausanne-Genève, à l'endroit que nous avons toujours prévu pour cela, à Romanel au-dessus de Lausanne. Ce n'est que par ce moyen que les usines acquises prendront toute leur valeur et pourront être mises au service de nos participants ou d'autres entreprises pouvant avoir besoin d'énergie ; ce n'est que par ce moyen que l'usine de Fully en particulier, pourra devenir pour le réseau romand l'élément de réserve et de régulation auquel il doit nécessairement aspirer. La portée économique d'un ouvrage comme la ligne Martigny-Romanel ne saurait échapper à personne. Issue d'une des régions les plus riches en forces hydrauliques et complétant notre ligne Lausanne-Genève, elle constituera avec cette dernière une artère essentielle de la vie économique suisse et ne pourra qu'être génératrice de liaisons utiles à tous

CONCOURS POUR L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE, A FRIBOURG



Façades. — 1 : 800.



Coupes. — 1 : 800.

III^e prix : projet de MM. *Latellin et Dénervaud*, architectes.

égards. Les temps que nous traversons ne sont pas précisément faits pour en rendre très facile et surtout très rapide la justification financière. Nous croyons cependant pouvoir dire que nos efforts ne tarderont pas à être couronnés de succès. C'est pourquoi votre Conseil a décidé d'une part, d'en assurer définitivement le tracé approuvé, en faisant relever tous les plans parcellaires des propriétés traversées et en faisant procéder, soit à l'amiable partout où cela est possible, soit par voie d'expropriation, à l'acquisition des droits de passage nécessaires, d'autre part, d'étudier les combinaisons qui pouvaient être envisagées en vue de réaliser la concentration que devant la perspective de voir surgir du Valais plusieurs lignes nouvelles, tout le monde se met à réclamer. Les pourparlers que nous avons eus dans ce but avec les C. F. F. et avec la Ville de Lausanne ont abouti à un arrangement qui tout en nous permettant d'assurer par mesure provisoire et sans délai la liaison

dont Lausanne a besoin pour donner à son service et à celui dont elle est chargée par nous toute la sécurité et toute la souplesse nécessaire, nous permet aussi de repousser quelque peu le moment de construire en commun avec les C. F. F. l'artère dont nous venons de vous entretenir. Nous ne pouvons qu'être heureux d'un arrangement qui aura pour effet de supprimer une ligne existante, la ligne série Saint-Maurice-Lausanne avec ses 1750 poteaux, et de concentrer en une seule deux lignes importantes pour ne pas dire trois. C'est bien à cela que doit tendre la politique d'EOS et c'est encore à une action renforcée dans ce sens que nous trouverons prêts tous ceux qui voudront bien faire abstraction d'une répugnance par trop injustifiée à faire quelque effort pour donner satisfaction aux justes demandes ou réclamations que soulèvent de plus en plus une multiplicité de lignes que rien de sérieux n'impose.

» Il nous reste, pour terminer, à dire quelques mots d'un projet dont vous avez été informés par une circulaire relativement récente. C'est d'un projet d'exportation en Italie qu'il s'agit. Il importe en effet, d'une part, que nous puissions tirer parti des travaux de Bagnes en achevant les installations Fionnay-Champsec, et, d'autre part, que par le service conjugué de cette nouvelle usine et de nos usines de Fully et de Martigny nous arrivions à une utilisation plus complète de nos disponibilités en Valais. Aussi, devant une demande qui lui parvint d'Italie au cours de l'été dernier, votre Conseil a-t-il décidé d'examiner si et à quelles conditions nous pourrions nous charger d'un important transport par le col du Grand-Saint-Bernard. Le projet que nous avons élaboré d'entente avec notre client éventuel prévoit la fourniture, par échelons successifs, de puissances qui atteindraient en 1929 ou 1930 la puissance totale demandée. La production correspondante serait assurée, en première période, par l'usine que nous érigerions à Champsec, en achèvement des travaux de Bagnes, et par des appoints de nos usines actuelles, puis, dans les périodes suivantes, par d'autres usines depuis longtemps projetées et qui trouveraient dans l'exportation la rentabilité initiale qui en justifierait la construction immédiate.

» Il faut évidemment un certain courage pour se risquer dans un domaine qui, on ne sait d'ailleurs pas très bien pourquoi, ne jouit pas d'une très grande faveur dans notre pays. Et pourtant, pour peu que l'on soit informé, pour peu que l'on réfléchisse à ce problème qui est à la base de nos préoccupations journalières : l'approvisionnement du pays en énergie électrique, on ne peut, ainsi que nous l'avons déjà dit souvent, se retenir de voir dans un service d'exportation bien conditionné, non une fin, mais un moyen de doter le pays d'un certain nombre de gros ouvrages qui en assureraient l'approvisionnement sur une base très large mais qui ne verraient le jour que très difficilement et tardivement sans cela.

» Il y a actuellement dans notre pays d'importantes quantités de forces d'été qui ne trouvent pas emploi. Nos disponibilités d'hiver couvrent les besoins du moment, mais il suffirait d'une certaine reprise des affaires pour que le besoin s'en fit sentir presque partout. En favorisant et en provoquant l'emploi de l'énergie électrique dans tous les domaines où il est économique pour nous de le faire, nous accroîtrons plus les besoins en énergie d'hiver que nous n'améliorerons l'utilisation de nos disponibilités d'été. Ce n'est donc pas par le seul jeu de la consommation indigène que nous atteindrons le but que nous devons nous proposer, que nous ne devons jamais perdre de vue dans l'intérêt même du pays : augmenter la durée d'utilisation de nos usines hydro-électriques et nous rapprocher de plus en plus de l'idéal que représenterait l'adaptation exacte, en tous temps et en tous lieux, de la courbe de consommation à celle de la capacité de production moyenne de nos chutes. La voie est donc toute tracée. Nous devons exporter ce dont nous ne trouvons pas emploi dans le pays, et par ce moyen faciliter la justification financière des ouvrages dont nous avons besoin pour assurer et pour développer la consommation indigène : bassins d'accumulation régulateurs et réseau général d'apport et d'échange réunissant les usines les plus puissantes et les centres de consommation les plus importants et faisant de nos sources d'énergie hydraulique un vaste système de vases communicants.

» Le projet dont nous vous avons exposé les grandes lignes aurait pour effet de permettre la création à bref délai, d'importantes usines qui, sans exportation, ne pourraient être construites avant longtemps, et assurerait l'existence de nombre d'ouvrages se complétant admirablement et dont

le pays bénéficierait dans une très large mesure. C'est en raison de ces faits mêmes que votre Conseil a décidé de le retenir et de demander aux pouvoirs publics l'autorisation d'exportation nécessaire à sa réalisation.

» Pour le moment, nous ne pouvons qu'attendre la réponse qui sera faite à notre demande. Si s'inspirant également des vues qui nous ont guidés dans nos démarches l'autorité accède à nos désirs, nous aurons à prendre un certain nombre de mesures importantes dont nous vous donnerons connaissance en temps opportun et qui feront l'objet d'une autre réunion, s'il y a lieu.»

SOCIÉTÉS

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Assemblée des Délégués,

Samedi 30 août 1924, à 16 h. 45, dans la Salle de l'Hôtel de la Gare, à Filisur.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 1^{er} décembre 1923 à Zurich. (*Bulletin technique*, 50^e année, p. 60/64.)
2. Résultat de la votation du mois d'avril 1924 concernant : les comptes de 1923, la cotisation annuelle et le budget pour 1924.
3. Rapport de gestion de l'année 1923, communications du Comité central.
4. Elections :
 - a) Président,
 - b) Membres du Comité central.
 - c) Vérificateurs des comptes.
5. Approbation des normes de jaugeage.
6. Proposition du groupe professionnel des ingénieurs s'occupant de travaux en béton, concernant l'admission de membres passifs.
7. Approbation du nouveau règlement de la commission pour la « Maison bourgeoise ».
8. Démission de la « Fédération suisse des Travailleurs intellectuels ».
9. Propositions à soumettre à l'assemblée générale concernant :
 - a) Nomination de membres honoraires.
 - b) Lieu et époque de la prochaine assemblée générale.
10. Proposition de la Section vaudoise concernant le remboursement des frais de voyage aux délégués.
11. Rapports avec les organes de la Société.
12. Divers :
 - a) Propositions éventuelles des Sections.
 - b) Approbation des tarifs d'honoraires du groupe professionnel des ingénieurs s'occupant de travaux en béton.

Les Sections sont priées (selon § 32 des statuts) de bien vouloir présenter au Comité central, quinze jours au moins avant l'assemblée, les propositions qui doivent figurer à l'ordre du jour.

49^e Assemblée générale.

Dimanche 31 août 1924, à 10 h., Salle du Lycée à Zuoz.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de la 48^{me} Assemblée générale du 3 septembre 1922, à Soleure. (*Bulletin technique*, 48^{me} année, page 299.)